

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 24 AOÛT 2022

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice	17	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre août à 20h30,
Présents	14	Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,
Procurations	3	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants	17	sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
		Maire.

Date de la convocation : 02/08/2022

Date d'affichage de la convocation : 02/08/2022

Date d'affichage de la délibération : 01/09/2022

Etaient présents : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. NAVARRO, Mme CAMUS, Mme FAURÉ, M. CORTES, Mme DICIANNI, M. JORDAN, Mme MIERE, M. ARRUÉ, Mme JEULIN-CARREY, Mme NOËL, Mme BACOU, M. ROUZAUD

Ont donné procuration :

M. PARIS a donné procuration à Mme ANDRÉ

Mme MOËNNARD a donné procuration à Mme CAMUS

M. TOUCHEBEUF a donné procuration à M. FOUCHOU-LAPEYRADE

M. CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-53 Vote des tarifs du : Centre Animation Jeunesse (CAJ), Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Exposé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2022-2023 pour les prestations municipales du service enfance jeunesse détaillées ci-dessous :

▪ L'Accueil de Loisirs Associé A l'Ecole (ALAE)

QF	Tarif horaire	matin seul	midi seul	soir seul	matin/midi	midi/soir	matin/soir	matin/midi/soir
De 0 à 599	0,30 €	5,40 €	7,56 €	7,56 €	12,96 €	15,12 €	12,96 €	20,52 €
De 600 à 999	0,34 €	6,12 €	8,57 €	8,57 €	14,69 €	17,14 €	14,69 €	23,26 €
De 1000 à 1299	0,37 €	6,66 €	9,32 €	9,32 €	15,98 €	18,65 €	15,98 €	25,31 €
De 1300 à 1499	0,46 €	8,28 €	11,59 €	11,59 €	19,87 €	23,18 €	19,87 €	31,46 €
De 1500 à 1699	0,49 €	8,82 €	12,35 €	12,35 €	21,17 €	24,70 €	21,17 €	33,52 €
Plus de 1700	0,51 €	9,18 €	12,85 €	12,85 €	22,03 €	25,70 €	22,03 €	34,88 €

Tableau 2 - Coût mensuel 2022 2023 des créneaux ALAE s

QF	Tarif horaire	matin seul	midi seul	soir seul	matin/midi	midi/soir	matin/soir	matin/midi/soir
De 0 à 599	0,40 €	7,20 €	10,08 €	10,08 €	17,28 €	20,16 €	17,28 €	27,36 €
De 600 à 999	0,44 €	7,92 €	11,09 €	11,09 €	19,01 €	22,18 €	19,01 €	30,10 €
De 1000 à 1299	0,49 €	8,82 €	12,35 €	12,35 €	21,17 €	24,70 €	21,17 €	33,52 €
De 1300 à 1499	0,60 €	10,80 €	15,12 €	15,12 €	25,92 €	30,24 €	25,92 €	41,04 €
De 1500 à 1699	0,63 €	11,34 €	15,88 €	15,88 €	27,22 €	31,75 €	27,22 €	43,09 €
Plus de 1700	0,67 €	12,06 €	16,88 €	16,88 €	28,94 €	33,77 €	28,94 €	45,83 €

Il est précisé que les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité de ce service.

▪ **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Quotient Familial	Mercredis période scolaire		Vacances			
	Résidents commune avec Réservation	Non résidents commune et résidents commune sans réservation	Résidents commune avec Réservation		Non résidents commune et résidents commune sans réservation	
	Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0 à 599	7,72 €	10,09 €	4,95 €	9,90 €	6,38 €	12,76 €
600 à 999	8,51 €	11,08 €	5,44 €	10,89 €	7,04 €	14,08 €
1000 à 1299	9,50 €	12,27 €	5,99 €	11,99 €	7,75 €	15,51 €
De 1300 à 1499	11,68 €	15,24 €	7,37 €	14,74 €	9,57 €	19,14 €
De 1500 à 1699	11,99 €	15,55 €	7,68 €	15,36 €	9,88 €	19,76 €
Plus de 1700	12,30 €	15,86 €	7,99 €	15,98 €	10,19 €	20,38 €

Ces tarifs ne comprennent pas les séjours ni les sorties.

Le personnel communal bénéficiera des tarifs flourensois.

En fonction des sorties et activités proposées et suivant les devis, les tarifs des sorties et activités extra scolaires seront 7.00 €, 9.00 €, 11.00 € ou 15.00 €.

Le prix du repas sera de 5.00€.

▪ **Le Centre Accueil Jeunesse (CAJ)**

- **Tarifs d'adhésion :**

1 ^{ière} tranche de QF de 0 à 900 :	13.00 €
2 ^{ième} tranche de QF de 901 à 1 399 :	20.00 €
3 ^{ième} tranche de QF au-delà de 1 400 :	26.00 €.

- **Sorties et activités :**

En fonction des sorties et activités proposées et suivant les devis, les tarifs des sorties et activités CAJ seront 7.00 €, 9.00 €, 11.00€ ou 15.00 €.

Le prix du repas sera de 5.00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

d'approuver les tarifs des services du service Enfance Jeunesse tels que précédemment exposés

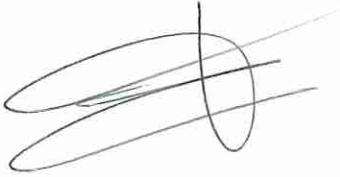
La délibération est adoptée à :

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30/08/2022

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

